

Jean-Baptiste André Godin à Louis Bernus, 29 juin 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Bernus, Louis \(1803-1865\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation2 p. (350, 351)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Bernus, 29 juin 1849, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/27004>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 juin 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Bernus, Louis \(1803-1865\)](#)

Lieu de destination Charleroi (Belgique)

Description

Résumé Godin explique à Bernus qu'il a apporté de nombreux perfectionnements à la poêlerie en France, protégés par des brevets ; il lui donne l'exemple d'un fourneau avec four, chaudière, porte à rôtir et réchaud, pesant 120 kg, tout en fonte de fer, pour la fabrication duquel la main d'œuvre coûte 20 F. Godin évoque l'installation de son industrie en Belgique ; il indique que ses appareils ont l'avantage d'être économies en combustible mais se demande si cela représente un avantage en Belgique où le combustible est peu cher. Godin précise qu'il y a un an, il était à la recherche d'un associé en Belgique, mais que les « événements » ont retardé son projet. Il demande à Bernus dans quelle partie de la Belgique il serait préférable de s'installer ; dans le cas où la facilité des transports donnait peu d'importance au choix du lieu, Godin demande à Bernus s'il peut être intéressé par l'affaire ; il lui précise qu'il fait à Guise un bénéfice net de 30 à 40 %. Il lui demande enfin si la Belgique est toujours sous la loi des brevets de 1791 et si des modifications ont été apportées à cette loi.

Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Brevets d'invention](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Industrie](#)

Événements cités [Révolution française de 1848 \(22-25 février 1848, Paris\)](#)

Lieux cités [Belgique](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Bernus, Louis (1803-1865)

Genre Homme

Pays d'origine Belgique

Activité Industrie (grande)

Biographie Industriel belge né en 1803 à Charleroi (Belgique) et décédé en 1865 à Charleroi. Louis Bernus, maître de fonderie à Charleroi, introduit la poterie émaillée en Belgique.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 23/03/2025

1849

350

de son talent il ya une difference enorme
que ce qu'il a fait pour moi il est impossible de
rencontrer la la même mai faites donc en sorte
de faire soigner un peu plus mon travail quand
je serais obligé de faire un petit sacrifice

ay M m I

charleroi

effondre Bernus

juin 29

je me différends occasions pris sa liberté de
vous demander des renseignements obligue que
vous mariez toujours témoigne mariage et vous
en demander le nouveau

je suis appelle en France dans l'industrie de
la poêle et de nombreux fourneaux dont je me suis assuré la propriété par
des brevets je fais pour exempt des fournées
ayant un four de 36 antimes. avec, une
chaudière contenant seize litres, une porte ou
lon peut retenir à la broche, un richeau pour
y griller le viande, la cendre, bâton en fonte
pouvant 120 kilo je paie environ 20 francs
de main d'œuvre vous pourrez apprécier combien
les fourneaux reviennent ils étaient expédiés en
Belgique je pense que je pourrais y
exploiter avantageusement mon industrie
mais ^{pourtant} mes cuisinières et mes voiles ne demandent
sont fait en vue de l'économie du combustible
je ne vois pas si cela ~~ne~~ serait ^{une qualité} ~~pas assez~~
~~assez~~ dans un pays comme le votre car
le combustible est si bon marché.

Tous mes meubles sont très élégants

~~Il y a plus de deux ans que j'ai pensé à prendre~~
~~en Belgique les meubles nécessaires pour y employer ma propriété~~
~~charbonneuse assise mais les renseignements~~
~~ont retardé cela comme tant d'autres choses~~
~~je vous donne aujourd'hui tous ceux~~

vouloir me dire quelle contre de la belgique
me seroit dans votre pensie le plus favorable
la facilité des transports rendrait peut être
insignifiant le choix des lieux en ce cas
je vous demanderais si cette affaire ne pourrait
pas vous occuper personnellement, il peut y
avoir bénéfice pour nous car je retiendrai un
bénéfice net de 30 à 50 %.

Vouloir me dire aussi si vous êtes toujours
sous la loi des biens de 1791 et si les
modifications y ont été approuvées par le gouvernement
belge.

je vous remercie de votre prompte réponse
et vous prie dag m s v

Paris
juin 29

Monsieur A. Mey
le bruit court ici que l'exposition est
deserte et d'autres empêchements sont causa
que je n'ai pas encore été à Paris mais
on annonce, comme probable que l'exposition
sera prolongée je vous prie de me faire savoir
ce fait est vrai car un accident survient
dans l'impression de mes tarifs prospectus et
cause qu'il a fallu recommencer le travail ce
qui ne me permettra de vous en faire part
que dans les premiers jours de juillet ou
peut-être même la exposition est terminée
avant ce mois. J. S

P.S. je suis surpris que vous ne me répondez
rien de mon message au cuisinier qui me resta à
vous fournir le matin du mois de juillet
dernier